

# La nature est dans le pré !



Elevage et gestion des  
milieux naturels

**L'Association foncière pastorale :  
un outil de mobilisation des propriétaires  
pour mettre en œuvre une gestion**

*Par Isabelle Lapèze,  
chargée d'étude agriculture environnement  
Conseil départemental du Lot*







# « Espaces embroussaillés – Biodiversité du Lot » 2015 - 2020

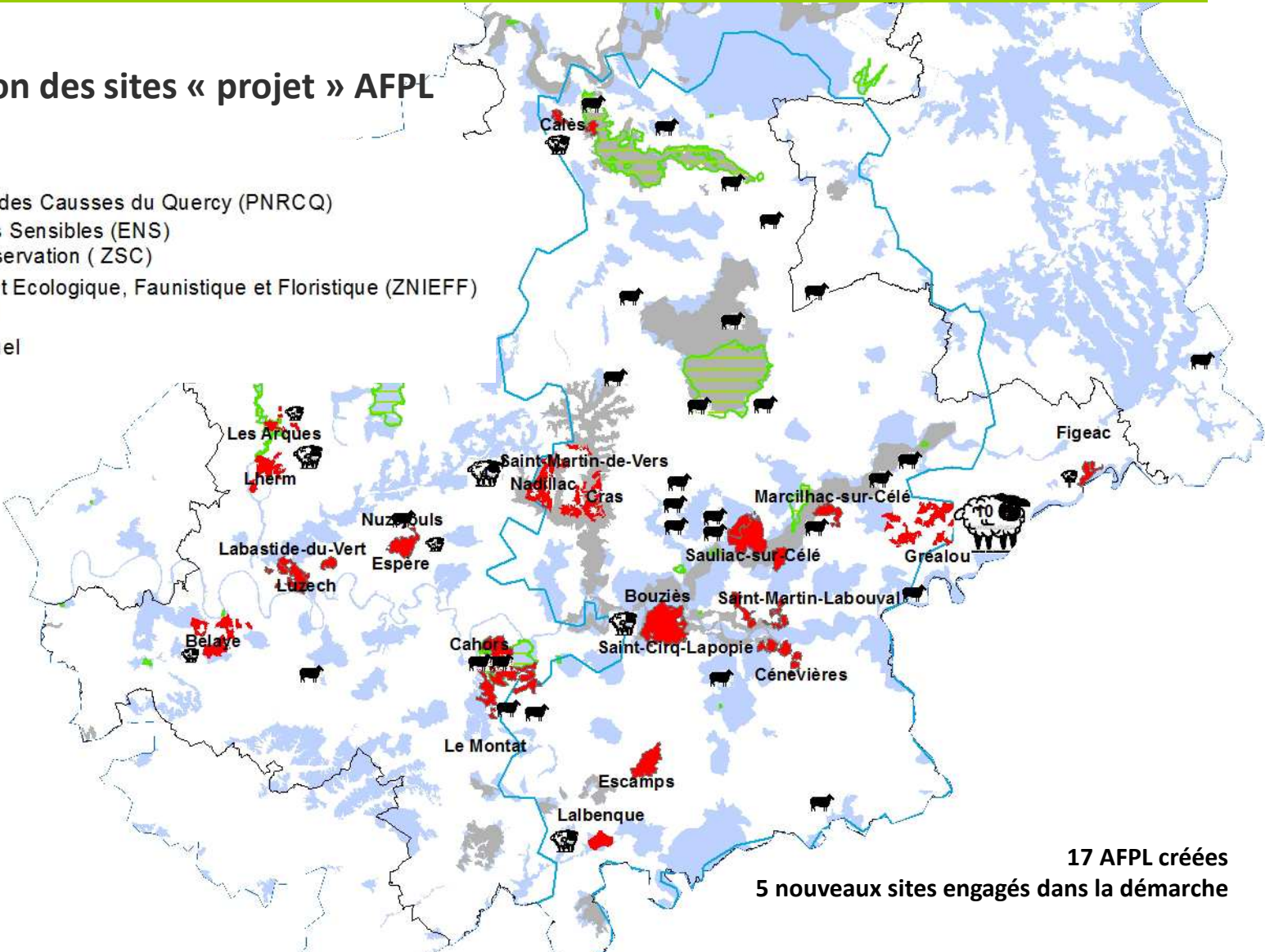




# Programme "espaces embroussaillés / Biodiversité du Lot"

## Localisation des sites « projet » AFPL

- Sites AFPL créés
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ)
- ▨ Sites Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- 🐄 Eleveurs transhumant
- 🐑 Eleveurs à titre individuel



17 AFPL créées  
5 nouveaux sites engagés dans la démarche



## Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” Répondre à des enjeux d’intérêt général

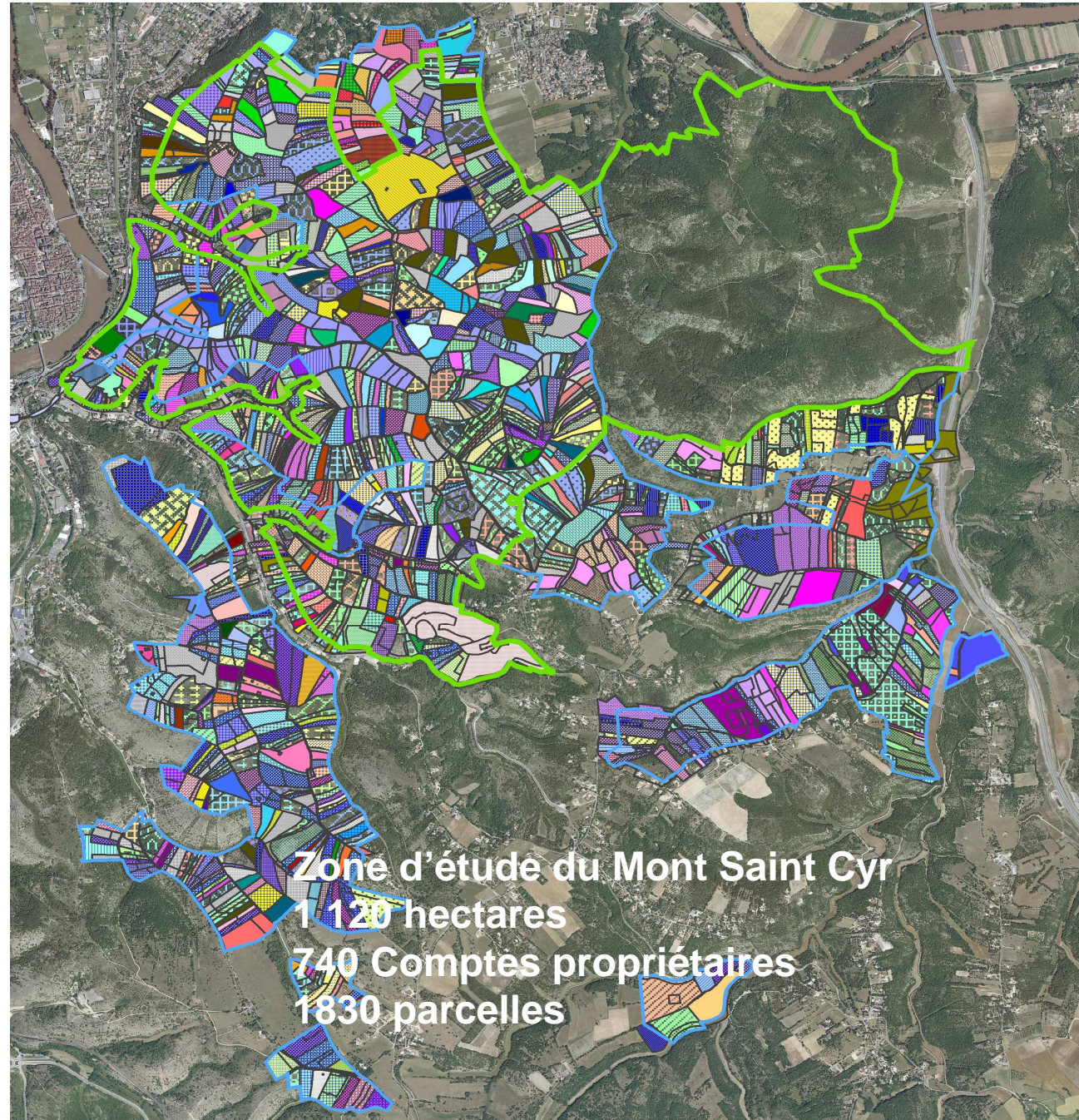
- **La reconnaissance de l’élevage comme une activité économique identitaire des Causses du Quercy** qui façonne nos paysages et notre patrimoine lotois,
- **La nécessité de préserver un patrimoine naturel exceptionnel** qui est **intrinsèquement lié à une activité pastorale** → limiter la fermeture des milieux et maintenir une mosaïque riches en biodiversité
- **L’accompagnement d’actions créatrices de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale**





**Prog**  
“Espaces  
embroussaillés  
- Biodiversité  
du Lot”

**Un  
morcellement  
important de  
la structure  
foncière**





## Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” Un cadre départemental qui définit et oriente les projets

S’inscrire dans une démarche territoriale et concertée

- Une zone d’étude définie au regard des **enjeux biodiversité et risques incendies,**
- **d’au moins 50 ha,** ce qui représente un minimum pour établir un projet de pâturage viable économiquement,
- Et qui répond à une volonté **locale d’engager une dynamique concertée avec l’ensemble des acteurs concernés (collectivités, propriétaires, éleveurs, usagers ...).**



## Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” objectifs

- Conjuguer maîtrise de l’embroussaillage, préservation des qualités écologiques et autonomie alimentaire des troupeaux.
- Créer une synergie entre les acteurs (élus, propriétaires, éleveurs et autres usagers de l’espace...) pour répondre aux enjeux d’intérêt général liés à la fermeture du milieu (incendie, biodiversité, paysages, cadre de vie, économie locale, agriculture ...)



Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot”

## Une palette d’outils

- **Un outil juridique pour le regroupement du foncier** : l’association foncière pastorale libre,
- **Une méthodologie d’accompagnement** basée sur une concertation élargie à l’ensemble des parties prenantes ,
- **Un appui technique** mobilisant des compétences d’animation et d’expertises naturalistes, pastorales et écopastorales en mode projet.
- **Une synergie des intervenants financiers** :  
Département, Région et Europe





# Le mode opératoire

- **Mise en place d'un accompagnement technique éco-pastoral innovant**

Avec la mobilisation de moyens financiers



L'opération « **Accompagnement technique éco-pastoral innovant pour le maintien d'un bon état agro-écologique des milieux ouverts herbacés** » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le Fonds européen de développement régional.

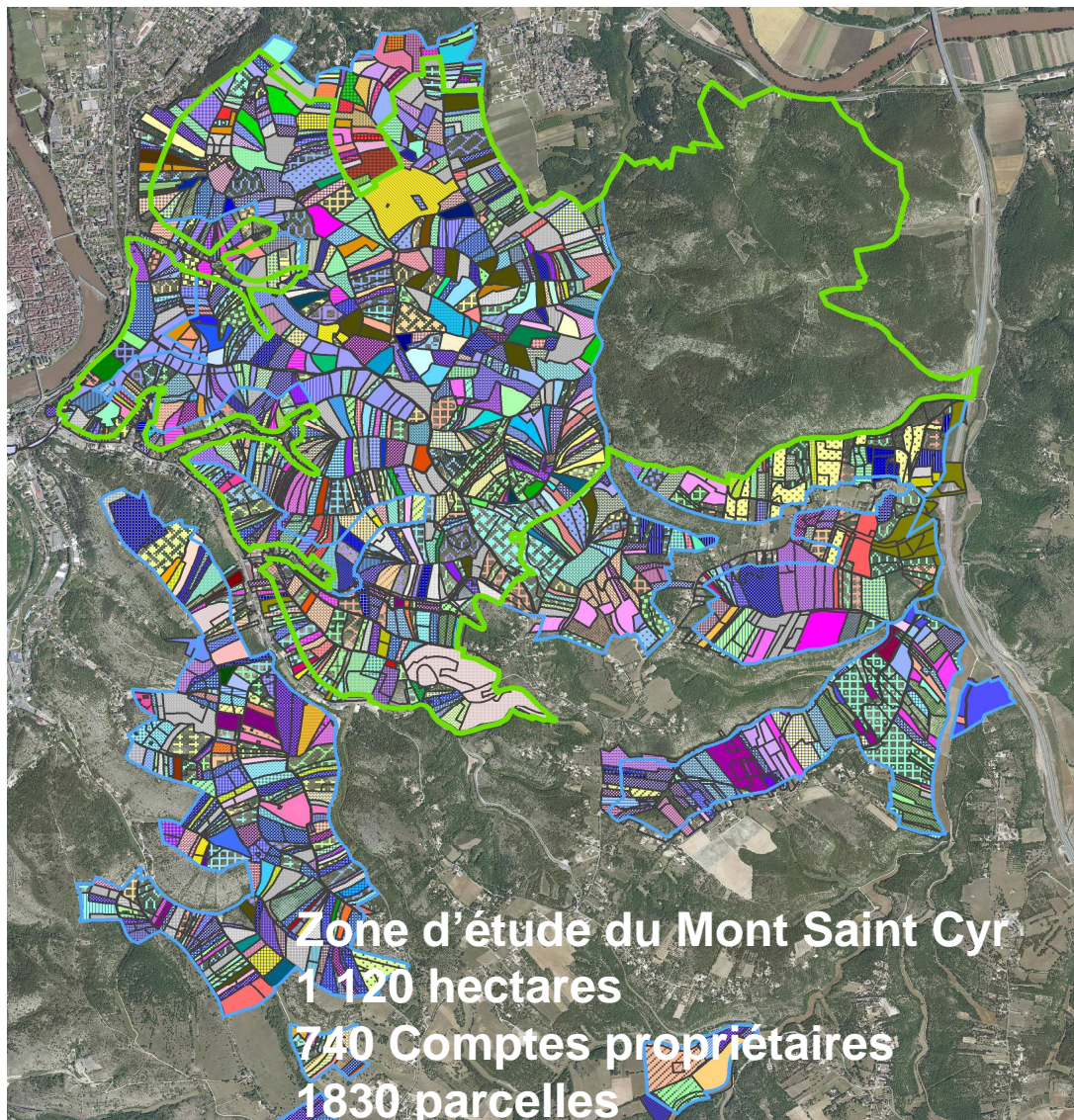
et de compétences pluridisciplinaires pour la mise en œuvre d'un accompagnement technique collaboratif.





## L'outil pour la mobilisation du foncier

**L'Association  
Foncière  
Pastorale  
Libre (AFPL)**







## L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

- C'est une association syndicale constituée par l'adhésion volontaire des propriétaires sur un périmètre donné,
- Elle est créée pour une durée minimale de 10 ans,
- Elle permet la mobilisation de financements publics
  - pour réaliser des travaux d'aménagement
  - et confier la gestion pastorale à des éleveurs par convention pluriannuelle pour une durée de 5 ans, renouvelable.



## L'Association Foncière Pastorale libre, comment ça fonctionne ?

- Les statuts définissent l'objet et les rapports entre l'association foncière et ses membres,
- Chaque propriétaire conserve l'entier exercice de son droit de propriété (vente de terrain, cueillette, utilisation du bois ...),
- Les règles établies en matière de chasse restent inchangées.





## L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

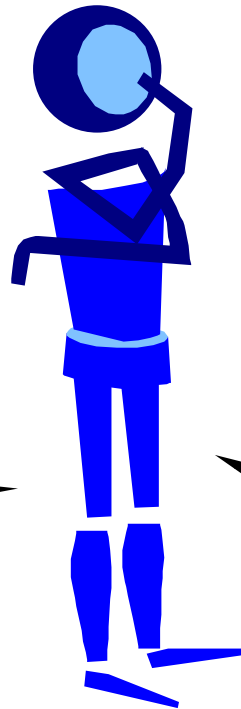
### Quels avantages pour les propriétaires ?

Je reste  
propriétaire de  
mes parcelles

Je participe à la lutte  
contre les incendies et à  
l'amélioration de mon  
cadre de vie

Le droit de  
chasse n'est pas  
modifié

Mes petites parcelles  
sont entretenues





## L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

### Quels avantages pour la collectivité ?

Le village  
est préservé des  
conséquences du  
non-entretien de  
ses abords

La  
Population locale  
s'investit  
dans un projet  
d'intérêt général



L'engagement  
des habitants participe  
au maintien d'une  
activité et renforce  
l'attractivité  
du territoire

Le maintien d'une  
activité pastorale  
contribue  
à diminuer les coûts liés  
à la lutte contre les  
incendies





## Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

**1 - Concertation locale** entre les acteurs (élus, éleveurs, chasseurs, autres personnes ressources...) à l'échelle du site

→ Constitution du groupe moteur chargé du suivi du projet





# Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

## 2 - Sensibilisation des propriétaires pour le regroupement du foncier

→ Création de l'association foncière pastorale libre



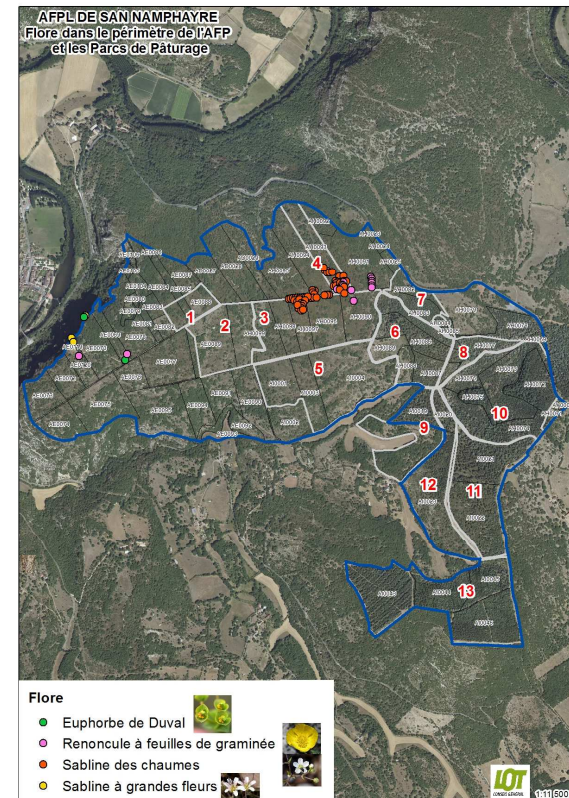
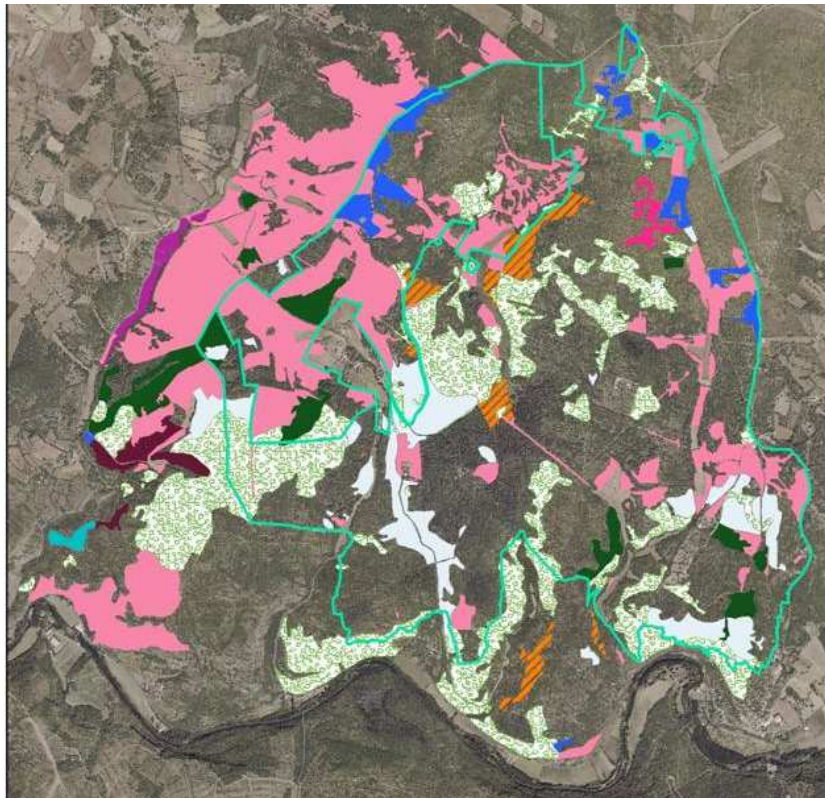




# Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

## 3 - Réalisation des **diagnostics** Biodiversité et ressources pastorales

→ croisement des enjeux et élaboration du projet d'aménagement







# Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

## 4 - Réalisation des **travaux**

→ réouverture du milieu sur les secteurs à enjeux, pose de clôtures, acquisition d'équipements pastoraux ...







## Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

### 5 - convention avec les éleveurs ou une association d'éleveurs pour 5 ans

→ Plan de gestion alliant pâturage et préservation des qualités écologiques des milieux







# Programme “espaces embroussaillés”

Des enjeux d'intérêt général

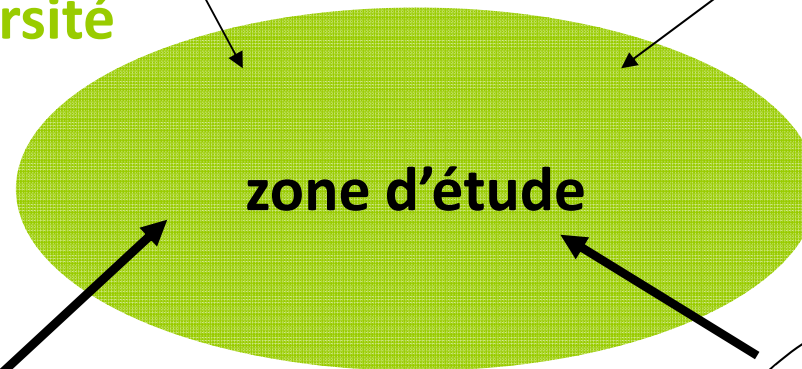
Risques incendies

Paysages

Biodiversité

Une volonté locale

des élus, propriétaires, éleveurs,  
autres usagers de l'espace, ...



Des propriétaires qui se regroupent au sein d'une Association Foncière Pastorale (minimum 10 ans)

Convention Pluriannuelle d'Exploitation (5 ans)

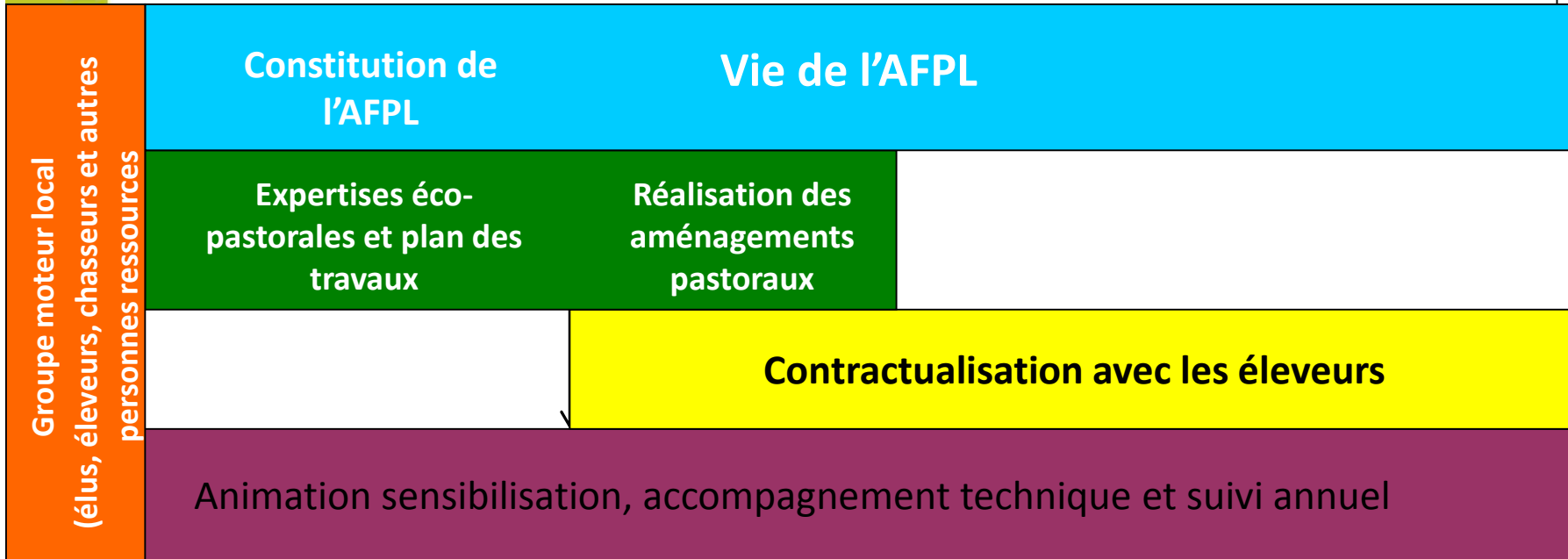
Des éleveurs qui s'engagent pour mettre en valeur les milieux semi-naturels (en individuel ou en association)



# Chronologie des étapes

PHASE INITIALE  
= 18 mois à 2 ans

PHASE DE GESTION  
= 5 ans, renouvelable







## Une synergie des outils financiers

Actions	Bénéficiaire	Taux d'aide publique	Intervenants financiers
Travaux et équipements pastoraux	Maître d'ouvrage collectif <small>(Association foncière pastorale)</small>	80 %*	CD46 (40%)/ CR Occitanie (40%)
Contrat 5 ans pour la gestion pastorale	Éleveurs ou association d'éleveurs	60€ /ha/an	CD46 (45%)/ Europe (55%)
Animation et appui technique	Partenaires techniques	100 %	CG46
* Les 20% restant sont pris en charge par les éleveurs gestionnaires			





# Une synergie des outils financiers

<b>Outils financiers</b>		<b>Programme "Espaces embroussaillés du Lot"</b>	<b>Contrat de restauration Biodiversité Midi-Pyrénées</b> Territoire PNR CQ	<b>NATURA 2000</b>	<b>Biodiversité des milieux ouverts herbacés</b> POMAC
<b>Zone d'intervention</b>		<b>Hors PNR CQ et hors sites NATURA 2000</b>	<b>PNR CQ</b>	<b>Sites NATURA 2000</b>	<b>Sites AFPL</b>
Ingénierie (100%)*	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Dépt46</b>	<b>PNR CQ</b>	<b>Opérateur Natura 2000</b>	<b>Dépt 46</b>
	Animation foncière	<b>Dépt46 100%</b>	<b>57% Feder /43% Dépt46</b>	<b>Etat (50%) Europe (50%)</b>	/
	Expertise naturaliste	/	/		<b>Feder 50%</b>
	Expertise pastorale	/	/		<b>FNADT MC 30% ? CD46 20% ou 50%</b>
Appui technique éco-pastoral					
Travaux et équipements pastoraux	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Association Foncière Pastorale Libre</b>			
	réouverture du milieu, équipements pastoraux, pose de clôtures ...	<b>CD46 40% CR Midi-Py 40%</b>	<b>CD46 40% CR Midi-Py 40%</b>	<b>Etat (50%) Europe (50%)</b>	/
Contrat de gestion	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Eleveurs ou association d'éleveurs</b>			
	Document cadre SUPRA	Enjeux PNA (2015) Trame agropastorale (SRCE)	Trame agropastorale (SRCE)	/	/
	Aide agro-environnementale (contrat 5 ans)	<b>CD46 25% / Feader 75% ou CD46 100%</b>	<b>CR Midi-Py 25% Feader 75%</b>	/	/